

DIRECTEURS

2 0 0 3
—
2 0 1 3
SOUVENONS NOUS

au service des personnes âgées

Janv/Févr 2014



**«ENGAGER LA LOI AUTONOMIE DES 2014»
SIGNEZ ET RELAYEZ LA PÉTITION (P.13)**

BONNE ANNÉE !

L'AD-PA vous présente ses
meilleurs vœux pour
2014

PHOTO COUVERTURE :

Crédit photo O. ROLFE

Henri Albagli, Résident actif



SOMMAIRE

COLLOQUE

3 - 4 - Colloque «CLIC, Réseaux, MAIA : de la coordination à l'intégration»

L'INVITÉ

5 - 8 Contrat de séjour et lieu de privation de liberté

BRÈVES

09 - Prix «Cigal» - 29 janvier

09 - AD-PA / FNADEPA : Colloque commun en 2014

09 - Développez Citoyennage !

INTERNATIONAL

10 - 12 E.D.E : Congrès relatif aux nouvelles technologies

POSITIONNEMENTS

13 - Rapport sur l'habitat collectif des personnes âgées : l'AD-PA appelle à plus d'audace

13 - Loi autonomie : Les personnes âgées et les professionnels ont besoin d'une réforme audacieuse

13 - Engager la loi autonomie dès 2014 : Les personnes âgées en parlent

LIVRES

14 - 15 - Notre sélection

MANAGEMENT

16 - Le coaching professionnel

I - IV SPECIAL ADHÉRENTS

I - Nouveaux correspondants
I - Réunions AD-PA

II - Bilan d'activité 2013

III / IV - Séminaire AD-PA Décembre 2013

*L'encart spécial est adressé
uniquement aux adhérents AD-PA*

DIRECTEURS au service des personnes âgées

3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 - courriel : ad-pa@orange.fr
Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -
Conception et Maquette : C. SAJAT - Imprimeur : RGP ANTONY - ISSN : 2268-0926

COLLOQUE « CLIC, RÉSEAUX, MAIA : DE LA COORDINATION À L'INTÉGRATION »

Salle comble ! Près de 250 demandes de participation, une salle de 210 places pleine... pour un coup d'essai, c'est une belle réussite qui annonce d'autres manifestations suite à cette première rencontre à l'échelle nationale des acteurs des CLIC. L'ANC CLIC, en partenariat avec l'AD-PA et la Ville de Paris, organisait le 7 novembre 2013 dans un salon de la Mairie de Paris une rencontre « CLIC, RESEAUX, MAIA : de la coordination à l'intégration ».



Les travaux de cet après-midi ont été ouverts par L. CAPELLE Adjointe aux personnes âgées de la ville de Paris et par M. DELAUNAY, Ministre délégué aux Personnes âgées.

La Ministre a apporté tout son soutien au dynamisme des CLIC en rappelant, dans la même voix que P. GUINCHARD (excusée pour cette rencontre) le rôle d'accueil, de coordination de proximité des personnes âgées aujourd'hui isolées et d'animateur du réseau local .

L'autre élément de cette introduction a permis d'aborder les perspectives de la Loi concernant l'adaptation de la société au vieillissement...

Malgré l'absence de grande loi sur l'autonomie qu'appelle de ses vœux bons nombres d'acteurs... une Loi de programmation est en préparation pour 2014.

Pour replacer le paysage des CLIC, le cabinet ENEIS conseil a présenté les travaux qu'il a menés depuis plusieurs années avec notamment les collectivités et les Conseils Généraux. Ce sont ainsi près de « 1.100 » lieux de coordination qui existent aujourd'hui en France dont 640 CLIC... avec des porteurs juridiques et des réalités territoriales et des moyens très disparates...

Cette dispersion dans les modalités de mises en œuvre ainsi que la multiplication de dispositifs de coordination comme les Réseaux, des coordinations gérontologiques locales, les MAIA... participe de cette faible lisibilité des CLIC dans le paysage des dispositifs de coordination.

Deux tables rondes ont permis de mettre en valeur l'évolution des CLIC, dont les différents modèles fonctionnent bien, avec le témoignage d'acteurs de plusieurs régions de France.

Les CLIC comme animateurs/ coordinateurs de leur territoire :

Le cadre de définition des CLIC créé dans les années 2000 n'a pas évolué et pourtant les initiatives locales des CLIC, elles, se sont multipliées sans prérequis... CLIC rural de niveau 1 et animation territoriale sous l'impulsion du Conseil général des Deux-Sèvres ; CLIC réorganisés par la Ville de Paris en Point-Emeraude restructurant la géographie des territoires de coordination gérontologique ; CLIC porté par un CCAS francilien et vecteur d'une dynamique gérontologique communale ; déploiement de pôles seniors par un Conseil général breton reprenant sous un autre intitulé les missions des CLIC...

Cette table permettait d'illustrer l'espace d'initiatives et d'imagination que les CLIC et des départements (animateurs et soutiens aux initiatives des CLIC associatifs ou CCAS) ont pu développer dans leurs territoires.



**Richard-Pierre
WILLIAMSON**

*Président
ANC-CLIC,
Directeur du CLIC
Entour'âge
La Roche-sur-Yon
Agglomération*

De la coordination à l'intégration des dispositifs :

Du national au local... cette table ronde a permis de rétablir l'état des lieux des réflexions aujourd'hui menées par les institutions en charge du déploiement de cette diversité de dispositifs de coordination. Ainsi, de l'Equipe projet nationale MAIA (CNSA), en passant par l'ARS Pays de La Loire et le Conseil général du Nord Pas de Calais ce sont trois approches du pilotage de la coordination gérontologique qui s'expriment pour articuler les dispositifs de coordination, avec dans le cas de la MAIA, cette volonté de passer à une phase d'intégration dans un système d'acteurs territorial et institutionnel, agissant en synergie.

*Richard-Pierre WILLIAMSON
Pascal POUSSE
ANC-CLIC*

L'ANC-CLIC ET L'AD-PA ONT PASSÉ UNE CONVENTION

Les objectifs sont :

- Améliorer les réponses aux personnes âgées, quel que soit leur lieu de vie
- Renforcer le travail en réseau des professionnels de la gérontologie quels que soient leurs lieux d'exercices
- Unir leurs réflexions
- Mener ensemble des actions communes

L'AD-PA et l'ANC-CLIC considèrent que :

- Tout doit être mis en œuvre pour conforter les CLIC dans leurs missions de proximité au service des personnes âgées
- Le décroisement entre établissement, domicile, entre le sanitaire, médico-social et social doit être accéléré
- Les moyens actuels doivent être renforcés sur les établissements et les services insuffisamment dotés.

Richard-Pierre WILLIAMSON siège désormais au Conseil d'Administration de l'AD-PA et Pascal CHAMPVERT au Conseil d'Administration de l'ANC-CLIC

LE CONTRAT DE SÉJOUR COMME SUPPORT DE LA LIBERTÉ

GÉRARD BRAMI

Correspondant départemental AD-PA 06



La parution d'un nouvel ouvrage, sur le sujet ô combien important du contrat de séjour, m'a fait solliciter notre revue pour un article sur le sujet.

La tentation était forte. Tant de fois nous avons écouté les différentes autorités politiques, administratives, nous rappeler combien il était important de protéger les personnes que nous accueillons par un contrat de séjour de qualité, plein de transparence, qu'il nous est apparu important de montrer le travail que nous avons réalisé dans le cadre de cet ouvrage.

Oui, un bon contrat de séjour, un très bon contrat de séjour, particulièrement bien rédigé, particulièrement bien actualisé s'impose à nous. Ne nous trompons pas, c'est un document majeur, et protecteur, à la fois pour le résident, pour sa famille, mais aussi pour l'institution.

Nous allons en reparler.

Mais nous avons eu une deuxième tentation. Ayant à commenter pour un autre ouvrage dans lequel nous participons régulièrement, le rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, rapport d'activité 2012, nous avons voulu faire un lien entre les deux thèmes.

■ Une convergence heureuse : les deux documents affirment fortement les droits des personnes.

Nous tenons à préciser que nous avons lu l'intégralité du rapport du contrôleur général que nous évoquons. D'une manière générale, et dans le cadre d'une lecture sérieuse, nous ne pouvons que relever la qualité de la production de l'étude réalisée par le contrôleur général. Sans jugement aucun, nous sentons, nous mesurons le professionnalisme de l'étude.

La question de l'affirmation des droits des personnes privées de liberté est sérieuse et nécessaire. On ne peut pas rajouter à la sanction de celui qui est l'auteur d'une infraction, d'un délit, l'absence de respect de ces droits.

Il en est de même dans le travail que nous réalisons au quotidien dans nos établissements. Le contrat de séjour comprend, en général, le rappel de la charte des droits et libertés des personnes hébergées, mais également, faut-il le souligner, le rappel de ses devoirs. Là aussi, on ne peut rajouter à la perte de l'autonomie, à la fragilité importante, qu'elle soit psychique ou physique, le refus de l'affirmation des droits des personnes hébergées, et le constat de l'impossible efficacité de ces droits comme seule réponse de l'institution à son égard.

Oui, il faut le dire de manière ouverte, ni le statut de prisonniers, ni le statut de personnes fragilisées ne diminue l'existence du respect des droits fondamentaux de l'individu.



Gérard BRAMI

*Correspondant
Départemental
AD-PA 06,
Directeur des mai-
sons de retraite de
Vence et de Cagnes-
sur-Mer, Docteur en
droit de l'université
de Nice et auteur de
nombreux ouvrages
et articles gérontolo-
giques.*

Voici un point de convergence qu'il est important de rappeler.

Mais à part cela, il nous faut apporter des précisions complémentaires et plutôt critiques. Parlons tout d'abord du contrat de séjour qui est à l'origine de cet ouvrage.

■ Le contrat de séjour est bel et bien l'expression de la volonté d'un établissement de contractualiser une relation équitable.

Nous avons tenu à actualiser le modèle de contrat de séjour que nous avons proposé, en 2008. Et cela est fondamental. Tous les établissements savent qu'ils seront observés, appréciés, évalués, voire jugés, sur la qualité du seul document contractuel qui fonde leurs relations avec leurs usagers, avec leur clientèle, c'est-à-dire sur la qualité de la rédaction et de l'actua-

lisation du contrat de séjour.

Nous le savons, très prochainement, dans un projet de loi relative à la consommation, des remarques complémentaires seront faites sur les clauses abusives que peuvent encore contenir nos contrats de séjour.

Et cela fait des années que notre attention est attirée sur ce sujet-là.

C'est pour cela que nous avons voulu non seulement montrer les actualisations que nous avons produites, et nous sommes passés

d'une dizaine d'avenants qui existaient dans le contrat de séjour de l'année 2008, à plus d'une vingtaine d'avenants entièrement approuvés par nos instances, mais aussi d'envisager, et l'ouvrage le détaille de manière précise, les autres thèmes d'actualisation pour les années à venir, pour les années 2014 et 2015.

Car le contrat de séjour est à la fois l'expression d'une relation équitable entre les deux acteurs, établissement et personne âgée hébergée, mais également l'outil par lequel l'établissement va se fonder pour transmettre, d'une manière légale et forte, une grande partie de son management.

À titre d'exemple, et l'ouvrage est riche de ces situations, nous avons, par exemple, évoquer la question de la répartition des tâches, des compétences, entre les familles et l'institution, dans sa double dimension d'hébergement hôtelier et d'actions de soins qu'il doit réaliser. Cette clarification nous est apparue essentielle, et a eu des répercussions dans les comportements des familles au sein de nos établissements.

Nous avons également tenu, dans le cadre d'un avenant, à mentionner la réalité de nos effectifs théoriques acceptés par les autorités. Et nous avons fait signer cet avenant aux personnes âgées, ou à leurs représentants officiels. Il s'agissait de couper court à cette discussion, souvent stérile, même si elle est fondée, sur les effectifs des personnels, toujours insuffisants, et cela est vrai, mais dans laquelle pesait l'idée que l'établissement faisait tout pour ne pas recruter des personnels, alors qu'il en avait la possibilité et les moyens financiers.

Oui, un bon contrat de séjour, et c'est ce que nous nous permettons de proposer, même s'il peut apparaître trop long - chacun pourra sélectionner les parties qui l'intéressent - oui, un bon contrat de séjour peut largement aider à la qualité de la relation équitable entre les parties.

Rappelons-nous que lors de certains événements difficiles pour les établissements, d'aucuns, ministre, autorité officielle, ne se gêne pas pour rappeler le contrat de séjour, afin de démontrer, malheureusement, que l'établissement n'était pas tout à fait au point sur ce sujet-là, et donc devait assumer une part de responsabilité dans le cadre du litige avec un résident, et plus précisément dans le cadre d'un problème médiatisé.

C'est en ce sens que notre ouvrage apparaît dynamique.

La question se pose, alors, en termes de

lieux de privation de liberté. Un bon contrat de séjour bien rédigé peut-il exprimer que chacun de nos résidents est, en fait, entré dans un établissement caractérisé comme un lieu de privation de liberté ?

Au vu du positionnement du contrôleur général, sommes-nous réellement un lieu de privation de liberté ?

Très clairement, et à la lecture précise de ce rapport sur le sujet des EHPAD, nous répondons non.

À l'intérieur même du contrat de séjour, et au regard de la demande réglementaire, il y a une

Un EHPAD n'est pas un lieu de privation de liberté, mais un lieu de stimulation de l'autonomie et de grand respect de la fin de vie.

obligation de fixation d'objectifs, relatifs aux pathologies et aux dépendances de la personne hébergée, et dont le but est le développement de la stimulation, de l'autonomie, des droits, par l'utilisation d'un accompagnement, d'une aide, d'un soutien, et d'outils particulièrement performants, comme des verticalisateurs comme les lève malades, ainsi que toutes les aides techniques que nous connaissons, et que nous mettons à disposition de nos résidents.

Pour le moins, le rapport général met en avant des affirmations qui sont étonnantes.

En page 291, voilà ce que l'on peut lire :

« Il est, à ce titre, une population importante dont les risques d'atteinte aux droits fondamentaux ne sont pas minces : ce sont les personnes âgées placées en établissements d'hébergement, en particulier les EHPAD. L'extension des compétences du contrôle général à cette population se heurte à quatre obstacles sérieux ».

Nous ne relèverons pas les quatre obstacles sérieux, mais nous ne pouvons que rappeler d'une manière forte, d'une manière ferme, d'une manière motivée, d'une manière militante, que depuis des années, depuis des décennies, jamais une population n'a connu autant d'affirmations de ses droits que les personnes âgées, et notamment celles hébergées .

Si les droits des personnes âgées ont pris du retard, par exemple par rapport aux droits des enfants, aujourd'hui, ces droits sont reconnus, au niveau national mais également au niveau international.

Et l'effectivité de ces droits est confirmée régulièrement.

En page 292, nous trouvons deux affirmations qui montrent les excès de ce rapport, ces sous-entendus permanents ; les voici :

La première citation peut déjà nous interpellier fortement :

« La question qui se pose aujourd'hui n'est pas celle des compétences du contrôle général, ou de tout autre organisme, mais celle du risque d'atteinte aux droits des personnes âgées hébergées en EHPAD ».

La deuxième citation est particulièrement inquié-

« un bon contrat de séjour peut largement aider à la qualité de la relation équitable entre les parties. »

tante, et montre une grande méconnaissance de fonctionnement :

« Des plans de prévention ont été lancés. Une attention existe reposant essentiellement sur l'auto-discipline des professionnels beaucoup plus que sur les contrôles possibles. Les acteurs en sont d'ailleurs nombreux (collectivités territoriales) ».

Non, tout ne repose pas sur l'autodiscipline des professionnels. L'intervention au niveau national est forte, notamment par l'existence d'un numéro de téléphone ouvert à toutes les familles, l'intervention régionale est importante par le canal de l'agence régionale de santé, l'intervention départementale peut aussi prendre la forme d'un numéro de téléphone spécifique, mais également par des contrôles réguliers du conseil général, par un contrôle lors d'une hospitalisation dans un service d'urgence; il y a méconnaissance à ne pas reconnaître l'action exceptionnelle de l'association allô maltraitance, ainsi que d'autres associations du même genre.

Il y a méconnaissance à ne pas mesurer la mise en place d'évaluation interne, d'évaluation externe, de la participation active des familles, de la dimension humaniste profonde de l'ensemble des professionnels qui interviennent, avec le développement dans leur cursus, de l'affirmation des droits, des libertés ; il y a une méconnaissance à ne pas mesurer l'importance des plans de formation à l'intérieur desquels le respect de la personne âgée est particulièrement développé.

En page 293, une affirmation est particulièrement évocatrice de la simple volonté de vouloir

dominer le contrôle de nos établissements, quel qu'en soit le prix à payer en termes terminologiques, ainsi que nous pouvons le constater avec cette citation :

« En somme, la situation des EHPAD est

exactement comparable aujourd'hui à ce qu'était celle des établissements pénitentiaires ou des établissements psychiatriques, avant l'institution du contrôle général »
Non, l'EHPAD n'est pas une prison. Non, la personne âgée ou très âgée hébergée, n'est pas une délinquante.

« libérer les parcelles d'autonomie et de potentialités que peuvent avoir encore des personnes très âgées. »

Mais oui, l'institution à une obligation légale de sécurisation des personnes hébergées.

Mais oui, la personne âgée fragilisée réclame, sans que cela ne soit contradictoire, un maximum de sécurité, dans le respect de ces droits. Non, nos personnels professionnels ne sont pas des gardiens de prison. Mais ce sont des acteurs de santé, aux qualités techniques de qualité.

L'humanisme est un moteur de l'accompagnement en fin de vie de la personne âgée en institution. Le but de la prison c'est l'enfermement de personnes reconnues coupables.

Le but de l'institution est de libérer les parcelles d'autonomie et de potentialités que peuvent avoir encore des personnes très âgées.

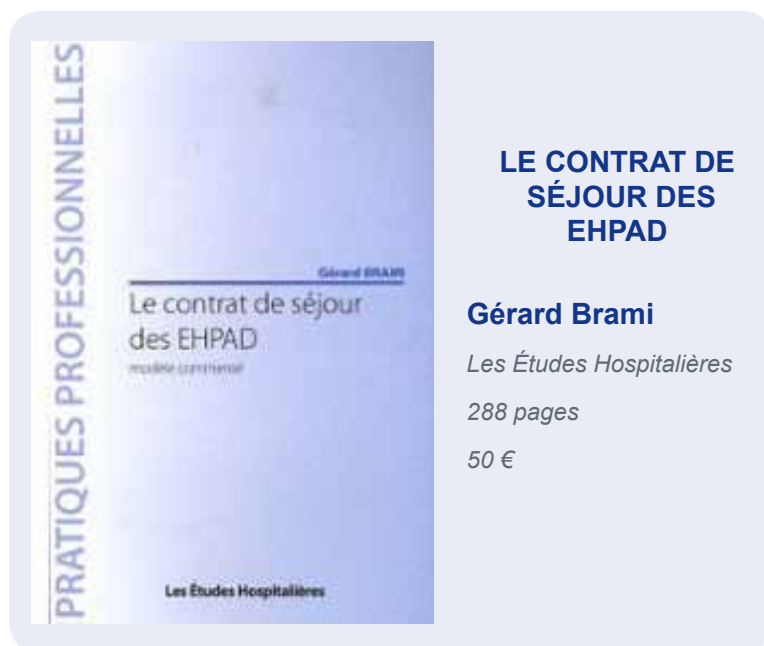
Le but de la prison est la sécurisation des populations, par l'enfermement de la personne reconnue coupable.

Le but de l'institution est la sécurisation de la personne âgée, par rapport à l'environnement, qui pourrait, au regard de son âge et de ses dépendances, devenir particulièrement dangereux.

La prison accueille des personnes coupables au regard des lois de la république, l'établissement reçoit des personnes innocentes mais victimes de leur maladies et de leurs dépendances.

En conclusion, l'écart dans les réflexions est considérable. Les quelques critiques que l'on peut voir contre les institutions relèvent plus naturellement de l'ensemble des contrôles des autorités compétentes, autorités qui ne se privent pas de les réaliser, dès que les plaintes se multiplient contre un établissement.

Gérard BRAMI



LE CONTRAT DE SÉJOUR DES EHPAD

Gérard Brami

Les Études Hospitalières

288 pages

50 €



Le 29 janvier 2014

Sous le haut patronage et en présence de Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

L'Economie sociale et solidaire : pour quelle dynamique ?

15h00 – 15h15 : Ouverture et présentation des travaux

15h15- 16h15 : L'ESS en France, ses apports à la l'économie et à la société : une dynamique de succès, des projets présents et plus que jamais l'envie de servir !

16h15 – 17h15 : ESS, concurrence et marché : avec quel cadre européen lutter à armes égales sans perdre son âme ?

17h15 – 17h30: intervention de B. HAMON,

17h30-18h00 : Remise du Prix « CIGAL »

Prix de la qualité globale
Prix de l'innovation

AD-PA / FNADEPA : COLLOQUE COMMUN EN 2014



Les deux associations organisent un colloque commun le 19 novembre 2014 à l'Espace Reuilly, 75012 Paris.

BLOQUEZ LA DATE

BRÈVES

Developpez Citoyennage !

L'ESPRESSION CITOYENNE DES PERSONNES ÂGÉES

En 6 ans grâce au soutien de la CNSA, Citoyennage s'est développé en Île-de-France, Auvergne, Rhône-Alpes, Bretagne et Centre.

Pour participer au développement de cette démarche contactez nous ad-pa@orange.fr

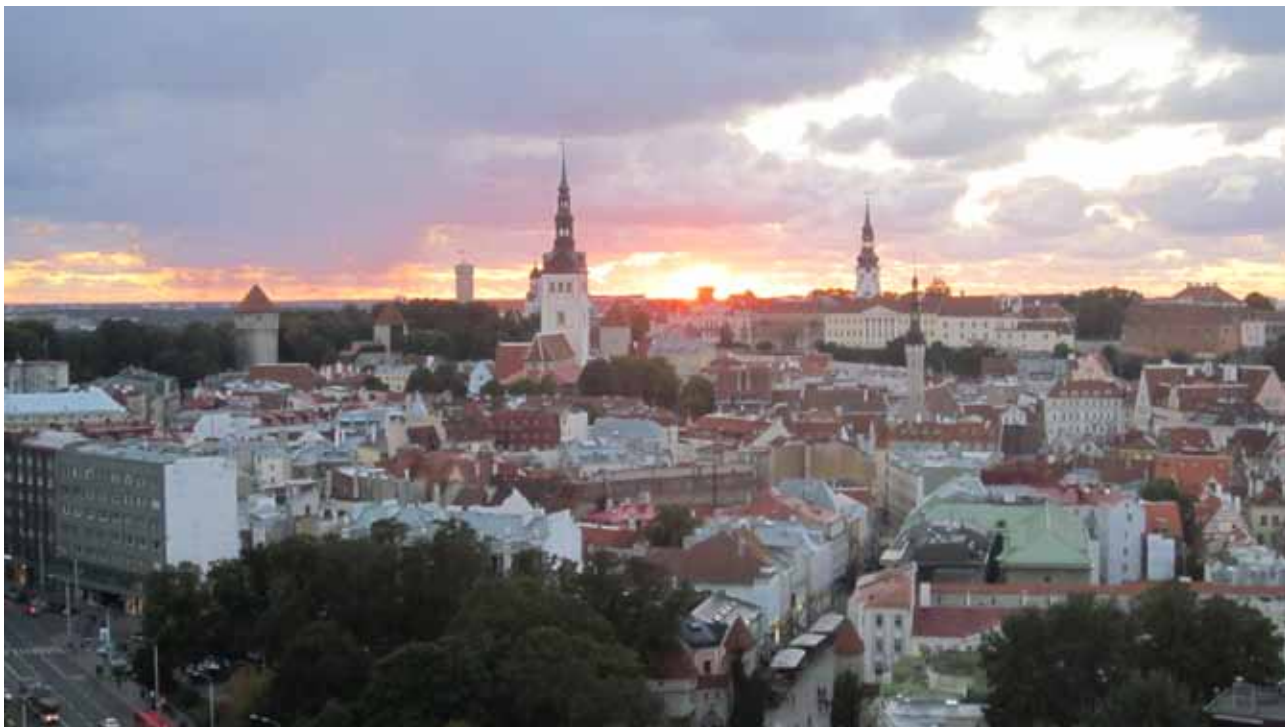


AMIS ADHÉRENTS

L'AD-PA adresse des **INFOS CHAQUE SEMAINE** à ses adhérents par courrier électronique. Si vous ne les recevez pas, indiquez-le nous à ad-pa@orange.fr et indiquez-nous vos changements d'adresse !

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET GRAND ÂGE

Colloque européen E.D.E - 26-28 sept - Tallinn, Estonie
G. GUILLARD, Directeur d'UNA PARIS 12



Plusieurs responsables et adhérents de l'AD-PA ont assisté à ce colloque dont Gilles Guillard, directeur du service à domicile UNA 12 de Paris, qui nous en présente les réflexions les plus marquantes.

Le thème de ce congrès 2013 était la recherche d'améliorations de la qualité de vie par les nouvelles technologies.

Comment concilier éthique et technique dans le domaine de l'accompagnement et des soins aux personnes âgées ? (Prof. Dr. Thomas KLIE, Allemagne)

Une résistance intérieure naît quand on parle de nouvelle technologie.

Elles sont par ailleurs sollicitées pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées. Ces NT sont perçues comme les premières automobiles, redoutées par beaucoup à ses débuts.

Le développement des NT doit entraîner une réflexion relative à l'éthique.

La profession de soignant (du soin) veut s'assurer de la considération qu'on donne aux soignés. L'interaction des NT et de l'être humain doit être regardée.

Les maisons intelligentes ne devraient pas remettre en question la relation avec le patient, mais mieux l'accompagner.

Rendre la vie autonome devrait être considéré comme plus important que les soins eux-mêmes.

Il s'agit d'une nouvelle perception de la santé dans une nouvelle société.

Un robot humanoïde en interaction avec une personne âgée joue un rôle social. Ces robots prennent un certain statut auprès de la personne âgée, qui accepte de dialoguer avec eux. Or notre culture judéo-chrétienne occidentale n'autorise pas cette « humanoïdité ».

Les japonais sont pionniers et « adorent » ces robots et ces nouvelles technologies. C'est un problème moral autant qu'éthique qui est posé. Qu'y a-t-il de bien, de positif dans ces NT ?



qui a autorité pour différencier un comportement normal de celui qui ne le serait pas ? Quelle est la position de la loi dans un dispositif normatif ?

Ces standards dépassent le champ même de la réglementation. Quelle autodiscipline peut-on concéder aux machines ? L'incertitude demeure. Peut-on considérer les machines en tant qu'acteurs ?

Niveaux éthique et moral doivent être étudiés ensemble.

Les NT ne doivent exclure personne et ne pas chercher à écarter l'intervention humaine ; la relation humaine ne doit pas être mise au second plan. Utilité des NT et bien être des humains doivent être confrontés.

Quand les technologies deviennent des acteurs ; conséquences légales et pratiques de la mise en oeuvre des technologies intelligentes dans les établissements (Léo Mattéo BACHINGER, Autriche)

Technologie et soins – Les défis
Chercheur en institut juridique et criminologie, Sociologue. L.M. Bachinger a travaillé sur un projet relatif à la loi et aux personnes âgées. Il conduit des entretiens avec des experts, des personnes de terrain, des soignants. Le « foyer intelligent » est lui-même un défi : il met en place un système de vie assistée. Comparer un comportement à des paramètres fait que toute différence par rapport au modèle appelle une intervention. En Autriche, on relève une différence entre la loi et la pratique. On peut adapter les paramètres pour les rendre plus pertinents. Mais c'est une nouvelle question d'autonomie et de liberté qui est posée : on recouvre une autonomie mais le rapport entre l'homme et la machine est lui beaucoup moins autonome. La démence pose le problème de la limite du respect de la vie privée mais aussi celle de l'autonomie elle-même. N'assiste-t-on pas à un accroissement du contrôle plus que celui de l'autonomie ? Comment différencier,

« Gérontechnologies » ou technologies d'aide à l'autonomie : ce qu'elles peuvent apporter aux personnes atteintes de démence (PhD. Païvi TOPO, Finlande).

Il s'agit de rechercher les technologies adaptées à la démence, de faire le point sur la question et donner quelques exemples en établissement et au domicile, en y ajoutant des considérations éthiques

Les technologies peuvent apporter un confort, rassurer les personnes démentes et limitent leur stress et l'agitation

Certains types de lumière utilisés le matin permettent de mieux réguler la nuit et le jour
Quand la technologie est bien comprise, appuyée sur une évaluation individuelle et suffisamment souple, elle peut avoir un impact positif.

Les étudiants insistent sur la formation du personnel et sur les objectifs à atteindre à partir des PA et non à partir des technologies elles-mêmes

Les études par exemple portant sur l'utilisation des écrans tactiles pour regarder ensemble des photos, chanter ensemble sont assez probantes et les personnes semblent mieux s'éveiller, les professionnels satisfaits d'utiliser ce support.

Les considérations éthiques doivent interroger préalablement sur la question de savoir si la personne âgée démente tire profit ou non de la mise en place de ces NT ; il faut arbitrer entre contenir le risque et maintenir l'autonomie maximale

Il faut former les personnels à ces NT et sur la manière à les mettre en oeuvre en préservant l'éthique

Impact des technologies d'assistance sur la qualité des soins en établissement (Prof. Peter J. MAYER, MAS, Autriche)

Etre humain c'est être responsable ; partout où nous travaillons, notre engagement est total (référence à St Exupéry).

Les services de santé doivent être de qualité : de conception, de processus, de résultat.

La qualité dans les structures exige des services efficaces en rapport avec les objectifs des soins. Les 3 critères doivent être contrôlés et évalués (exigences légales, documentation et coûts).

La culture a aussi un impact sur le résultat, la compétence et le professionnalisme du personnel. L'évaluation doit être régulière ; on doit fournir le bon soin au bon moment et le contrôler en permanence. Tous doivent s'engager, professionnels et patients, en s'appuyant sur la formation continue.

enfin ne croyaient pas que des aveugles pourraient utiliser un ordinateur.

Il faut avoir envie d'utiliser les nouvelles technologies et de les choisir.

Nous serons âgés nous-mêmes, c'est cela aussi le futur. Choisissez le meilleur, faites choisir les résidents en concertation avec le personnel.

Les nouvelles technologies aident mais ne remplacent pas les personnes, c'est cela le point commun de ce congrès, c'est cela sa réussite.

Merci pour la réussite de ce congrès, merci au gouvernement et à vous tous.

Merci aux Estoniens pour la qualité de ce congrès.



Les nouvelles technologies doivent améliorer la vie, le confort, l'environnement des personnes âgées ; il faut partir des besoins de la personne et non pas d'un idéal à l'objectif élevé.

Conclusion du 13ème congrès E.D.E. (J. BOHLER, Président E.D.E.)

On a peur du progrès à venir, on a eu peur de rouler trop vite, d'aucuns ont considéré stupide de se parler en étant relié par un fil, d'autres

E.D.E est l'Association Européenne des Directeurs dont l'AD-PA est membre.

**En 2015,
les 24-25 -26 septembre,
le 14ème congrès E.D.E. se
tiendra en Suisse, à Montreux**

RAPPORT SUR L'HABITAT COLLECTIF DES PERSONNES AGEES : L'AD-PA APPELLE A PLUS D'AUDACE

Certaines préconisations de ce rapport constituent des avancées (création d'un forfait autonomie, aide à la réhabilitation, assouplissement des critères d'entrée en logements foyers).

L'AD-PA, par ailleurs, salue la transparence des annexes qui reprennent les contributions des différentes organisations.

L'AD-PA y indique que ce rapport reste basé sur une conception classique et règlementariste de l'aide aux personnes âgées, en l'état, largement insuffisante.

En effet, les réflexions sur les logements intermédiaires sont fondamentales car elles préfigurent les choix à faire, dans la perspective de la loi autonomie, entre des habitats collectifs allant vers des domiciles ou des établissements de plus en plus réglementés et sécuritaires.

Pour sa part, L'AD-PA appelle à plus d'audace pour que l'ensemble des structures pour personnes âgées (logements-foyers, petites unités de vie, résidences-services et même maisons de retraite classiques ...) aillent vers de vraies logiques de domiciles et que les résidences-services conservent ce statut essentiel.

(8 janvier)

LOI AUTONOMIE : LES PERSONNES AGEES ET LES PROFESSIONNELS ONT BESOIN D'UNE REFORME AUDACIEUSE

Trois Ministres, M. TOURAINE, M-A. CARLOTTI et M. DELAUNAY étaient présentes au Conseil de la CNSA de ce mardi, ce qui montre leur engagement sur le projet de Loi vieillissement.

La qualité du dialogue dans les nombreux échanges où la Ministre M. DELAUNAY a été personnellement présente augure bien de la démarche, même si l'AD-PA en mesurera l'effectivité au nombre des propositions qui seront effectivement reprises dans le projet de Loi.

En effet, si l'AD-PA ne peut que regretter les arbitrages budgétaires (notamment les détournements de la CASA et des crédits de la CNSA...) l'AD-PA espère différentes mesures concrètes pour améliorer la situation des personnes âgées fragilisées et de leurs proches.

L'AD-PA attend 4 évolutions audacieuses majeures :

- dans le regard de la société sur le vieillissement, notamment en insistant sur les mots utilisés : remplacement de l'inexact et dévalorisant « dépendance » par aide à l'autonomie, changement de nom des Foyers-Logements et Maisons de Retraite...
- lancement de perspectives d'arbitrages financiers pour mieux aider les personnes âgées où qu'elles vivent et créer les centaines de milliers d'emplois nécessaires à notre économie.
- en attendant, engager concrètement un choc de simplification permettant de mobiliser toutes les énergies des professionnels auprès des aînés et non dans des tâches bureaucratiques.
- faire évoluer tous les établissements actuels en logements à part entière pour répondre aux demandes des personnes âgées et de leurs familles de bénéficier d'un vrai domicile et limiter encore plus les contraintes bureaucratiques inutilement coûteuses.

L'AD-PA organisera une conférence de presse sur ces sujets le 6 Février à 11h à Paris

(29 janvier)

ENGAGER LA LOI AUTONOMIE DES 2014

LES PERSONNES ÂGÉES EN PARLENT

Retrouvez leurs témoignages sur :

- **Blog AD-PA** : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

- **You tube** : « ENGAGER LA LOI AUTONOMIE DES 2014 »



SIGNEZ ET RELAYEZ : WWW.CHANGE.ORG/FR/PÉTITIONS/ENGAGER-LA-LOI-AUTONOMIE-DÈS-2014

■ DICTIONNAIRE DE L'ORGANISATION SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE - 2^{ème} édition - François Tuffreau



Les structures sanitaires et médico - sociales connaissent des mutations perpétuelles, d'autant plus difficiles à suivre qu'elles se situent au carrefour de plusieurs législations - celles de la santé publique, de la sécurité sociale et de la mutualité, de l'action sociale. Le vieillissement de la population, les contraintes économiques, une meilleure évaluation des besoins d'aide ou d'accompagnement, l'évolution des thérapeutiques nécessitent en effet des adaptations incessantes de notre organisation socio - sanitaire et de son cadre réglementaire.

Cette nouvelle édition, entièrement revue, augmentée et mise à jour, propose près de 800 entrées rassemblant définitions, concepts et articles de synthèse, enrichis de références juridiques et de données statistiques, qui livrent les informations clés concernant :

- les politiques de santé
- les institutions en charge des politiques sanitaires et médico-sociales
- les organismes de sécurité sociale et les mutuelles, la protection sociale et ses sources de financement
- les structures sanitaires et médico-sociales
- le circuit de délivrance des produits de santé et la sécurité sanitaire
- les nombreuses instances consultatives (commissions, comités, conférences.) qui sont, au plan national ou local, au coeur du fonctionnement de l'organisation socio-sanitaire
- les professions médicales et paramédicales dont l'exercice est réglementé par la loi
- les systèmes d'information les plus structurants pour la conduite des politiques sanitaires et médico-sociales.

Un ouvrage de référence indispensable pour les décideurs, les acteurs de terrain et les professionnels du secteur sanitaire et social.

EHESP - 528 pages - 36€

■ DE L'HOSPICE AU DOMICILE COLLECTIF - LA VIEILLESSE ET SES PRISES EN CHARGE DE LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE À NOS JOURS - Yannick Marec, Daniel Reguer

« Près de trois siècles de vieillesse observée, analysée, située. Trois siècles qui ont vu émerger les grands parents, au XVIII^e avec Greuze qui les peint, et au XIX^e, avec Hugo qui les magnifie, pour, de nos jours, les faire osciller entre ceux qui aident et ceux qui sont aidés. Trois siècles qui ont regardé la pauvreté des vieux devenus incapables de travailler et tombés à charge de leurs proches et, à défaut, de la charité publique puis de l'assistance et en fin de la solidarité. Trois siècles qui ont vu la naissance des seniors, retraités actifs et, dit l'année 2012, solidaires des autres générations : l'entraide équitable et symétrique va-t-elle supplanter la relation nécessaire mais asymétrique de l'aide ? [. .]

Le très grand intérêt et l'originalité [de ce volume] consistent à savoir osciller harmonieusement entre le local et le global, entre l'enracinement régional et la vision nationale, voire internationale. Ces travaux viennent de disciplines, de spécialités diverses, comme est diverse la société elle-même. L'accent est mis sur l'apport de la société à l'accompagnement de la vieillesse, grâce à des politiques sociales qui traversent les républiques et les gouvernements. De la généralisation des pensions de retraite qui fait reculer la pauvreté des vieillards, au développement de la gériatrie qui apprend à les soigner, à la modernisation de la gérontologie qui permet de mieux accueillir et accompagner, l'ouvrage met en valeur ce que la société fait pour ses anciens, même si, encore et toujours il y a plus et mieux à faire. »

Extrait de la préface de Geneviève Laroque (†), Présidente de la Fondation Nationale de Gérontologie.



PU Rouen - 568 pages - 37€

L'ART DE BIEN VIEILLIR - Anselm Grün



Qui a envie de vieillir ? La question de l'âge, ce destin partagé, ne cesse d'être remise à plus tard, alors même qu'il s'agit de l'un des grands défis de notre époque. Vieillir, oui, puisqu'il le faut bien, mais comment ? Dans son nouveau livre, Anselm Grün nous montre qu'avec l'âge, même le grand âge, se présentent aussi de nouvelles opportunités, de nouvelles chances, comme à chaque étape de la vie. C'est pourquoi il invite ses lecteurs et lectrices à accepter pleinement leur vieillissement comme la promesse d'une vie riche et renouvelée. Avec beaucoup de sensibilité, il nous initie à l'art de rencontrer, dans la vieillesse et à travers elle, le plus intime de nous-mêmes.

Anselm Grün, né en 1945, est moine bénédictin à l'abbaye de Münsterschwarzach, près de Würzburg. Son expérience d'écoute et d'accompagnement spirituel, souvent avec des êtres en détresse, lui a donné le don de savoir s'adresser à un public en recherche. Ses très nombreux ouvrages connaissent un immense succès en Allemagne. Chez Albin Michel, nous avons traduit : Petit traité de spiritualité au quotidien (35 000 ex); Petite méditation sur les fêtes de Noël ; Chacun cherche son ange ; Petit manuel de la guérison intérieure ; Invitation à la sérénité du cœur, Petite méditation sur le mystère de l'amitié et L'Art de vivre en harmonie, tous vendus entre 10 et 20 000 ex..

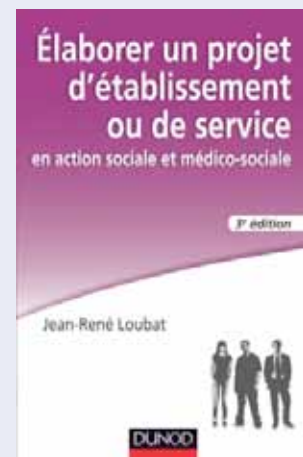
Albin Michel- 208 pages - 13€

MANAGEMENT :

■ ELABORER UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE - Jean-René Loubat

La démarche de projet (individuel, institutionnel) est centrale dans la pratique professionnelle des établissements sociaux et médico-sociaux. Cet ouvrage se propose de fournir l'ensemble des outils méthodologiques pour leur mise en oeuvre, et leur évaluation. Ni essai sociologique, ni théorie des organisations, c'est un livre didactique s'appuyant sur l'analyse et le traitement de toutes les questions pratiques que se posent les cadres médico-sociaux dans la direction et la gestion de leur établissement.

Editeur DUNOT - 416 pages - 33€



RAPPEL : LES LIVRES DES ADHÉRENTS AD-PA



- LE CONTRAT DE SÉJOUR DES EHPAD - G. Brami
- PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS, C'EST DÉJÀ PRENDRE SOIN DE NOUS - P. Champvert
- ETAT DES LIEUX DE LA MÉDIATION ANIMALE DANS LES MAISONS DE RETRAITE - R. Kohler
- LE GRAND ÂGE EST À L'ABANDON ! PROPOSITIONS POUR ÉVITER LE PIRE - N. Martinet
- IMAGES DE LA VIEILLESSE DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE - Y. Sauveur
- L'ACTION SOCIALE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ? - P. Savignat

LE COACHING PROFESSIONNEL

Directeurs d'établissements, services à domicile, et de coordinations, vous êtes nombreux à témoigner des questionnements ou difficultés que vous rencontrez quotidiennement dans l'exercice de vos fonctions.

L'AD-PA a donc choisi de prolonger son engagement à vos côtés en développant encore les services qu'elle propose.

Ainsi l'AD-PA a référencé des coachs compétents dans plusieurs régions de France et négocié des prix compatibles avec les moyens financiers des structures pour personnes âgées.



■ Qu'est-ce que le coaching professionnel ?

- Une démarche pragmatique d'accompagnement des dirigeants, managers ou équipes
- Qui permet de développer leur potentiel et leurs atouts humains et professionnels
- Dans l'exercice de leurs responsabilités
- Le plus souvent, dans une phase de changement et de questionnement
- Qui se déroule soit en individuel, soit en équipe

■ Dans quel contexte faire appel au coaching ?

- Lorsque la pression et le stress deviennent importants
- Lors d'une prise de fonction ou d'un accroissement de responsabilités
- Dans la constitution d'une nouvelle équipe
- Pour la réussite d'un projet à fort enjeu
- Dans des situations de management ou de communication inédites ou difficiles
- Lors de l'élaboration d'un nouveau projet professionnel

■ Quels bénéfices pouvez-vous en attendre ?

- Sortir de la solitude du Directeur ou du cadre
- Réussir à gérer un changement, une mutation de son univers professionnel
- Développer la prise de recul
- Développer sa dimension stratégique
- Développer son intelligence émotionnelle pour mieux se connaître et mieux communiquer
- Développer son potentiel de manager et de leader
- Lever des freins personnels qui font obstacle à son développement
- Développer la cohésion d'une équipe

■ Comment trouver un coach ?

- Un coach doit pouvoir justifier d'une solide formation en coaching, d'un travail de développement personnel approfondi et d'une supervision régulière
- L'AD-PA a référencé des coachs répondant à ces critères

■ Quelles sont les règles de déontologie du coach vis-à-vis du bénéficiaire

- Confidentialité
- Bienveillance
- Parler vrai

Si vous souhaitez être mis en relation avec un coach référencé
Contactez-nous : ad-pa@orange.fr